

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 11 mai 2010 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Richard Marcotte, préfet suppléant.

Sont présents : messieurs Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Donald Mailly, Normand Pagé et madame Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Chantal Laliberté, aménagiste et madame Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2010
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de mars 2010
6. Dépôt de la correspondance
7. Appui au CLDEM – Internet haute vitesse
8. Appui à la Fédération québécoise des municipalités – Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles
9. Rapport du comité de transport
10. Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Photo Art
11. Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2011-2012-2013 de l'AMT
12. Mandat à monsieur Fernand Courcelles - Enquête à bord 2010
13. Desserte en transport en commun - Service supplémentaire pour la Fête nationale
14. Résolution afin de préciser le contenu prévu à la grille tarifaire
15. Autorisation de paiement – Installation de trois (3) boîtes de perception et réparation d'un écran tactile pour autobus
16. Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2010
17. Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant pour siéger aux assemblées des membres
18. Désignation de membres au conseil d'administration du CLDEM des Moulins

19. Report de la séance ordinaire du mois de juin 2010
20. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-30 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'implantation d'un centre de détention à sécurité minimale »
21. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-114, du règlement sur les permis et certificats numéro 1004-01-006 et le règlement numéro 1000-018 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne
22. Demande de Vidéootron ltée à la MRC Les Moulins, d'une recommandation motivée (article 58.4 de la LPTAA) incluant un avis de conformité – Installation d'une tour de télécommunication sur les lots 217 et 217.1 dans la Ville de Mascouche
23. Rapport du Comité d'aménagement
24. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 4 mai 2010
25. Dépôt du procès-verbal de la rencontre de la Table régionale de travail de la MRC Les Moulins pour la réduction du bruit tenue le 22 mars 2010
26. Table régionale de travail de la MRC Les Moulins pour la réduction du bruit – Nomination d'un substitut en cas d'absence d'un des représentants de la Coalition Antibruit Les Moulins (CALM) et nomination d'un remplaçant à monsieur Sylvain Tousignant, représentant de la Ville de Terrebonne
27. Réparation d'un abribus
28. Demande d'appui aux revendications budgétaires de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
29. Travaux complémentaires à ceux décrits au règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins
30. Autorisation pour l'impression d'horaires
31. Renouvellement des abonnements à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annotée aux Éditions Yvon Blais
32. Mandat à la firme Octane Stratégies communications – Réalisation d'un audit de communication
33. Consultations publiques les 15 et 16 juin 2010 - Transport en commun et transport adapté
34. Période de questions
35. Clôture de la séance

- 7378-05-10 Ouverture de la séance
- Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :
- QUE la séance soit et est ouverte.
- ADOPTÉ
- 7379-05-10 Adoption de l'ordre du jour
- Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :
- QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.
- ADOPTÉ
- 7380-05-10 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2010
- Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :
- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2010 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.
- ADOPTÉ
- 7381-05-10 Liste des comptes à payer
- Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :
- QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 548 182,38\$ pour le mois de mai soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer mai 2010* »).
- QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-050 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 548 182,38\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- ADOPTÉ
- 7382-05-10 Liste des chèques émis au mois d'avril 2010
- Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :
- QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2010 pour un montant de 1 876 209,35\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Avril 2010* »).
- ADOPTÉ
- 7383-05-10 Dépôt de la correspondance
- Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :
- QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mai 2010* »).
- ADOPTÉ

CONSIDÉRANT la croissance démographique de la MRC Les Moulins des dernières décennies ainsi que les perspectives pour les années à venir, lesquelles prévoient la poursuite de cette croissance;

CONSIDÉRANT la performance économique de la MRC Les Moulins, laquelle s'est traduite de 1996 à 2008, par la plus forte croissance de l'emploi du grand Montréal;

CONSIDÉRANT les besoins des citoyens en matière d'Internet haute vitesse et Internet haute vitesse à fort débit, notamment pour leurs activités académiques, pour le télétravail ou pour les besoins des travailleurs autonomes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'un accès à Internet à fort débit performant et fiable pour la compétitivité des entreprises;

CONSIDÉRANT la présence d'entreprises de la nouvelle économie et la stratégie de développement local visant à accélérer le développement des activités fondées sur le savoir nécessitant l'accès à Internet à fort débit;

CONSIDÉRANT le *Portrait du réseau Internet dans la région de Lanaudière*, produit par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation en juillet 2009, lequel fait état de carences dans la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT le manque de collaboration de la part des fournisseurs en service de télécommunications dans la planification de la desserte du territoire privant ainsi, les acteurs du développement économique d'une information à portée stratégique;

CONSIDÉRANT les frais onéreux de raccordement des nouveaux abonnés dont l'alimentation aux services Internet haute vitesse nécessite un branchement au cas par cas;

CONSIDÉRANT les fonds importants alloués dans le cadre du programme Villes et Villages branchés par le gouvernement du Québec aux territoires ruraux auxquels la MRC Les Moulins n'est pas admissible;

CONSIDÉRANT la signature imminente d'une entente spécifique par la CRÉ Lanaudière, le MDEIE et le MAMROT portant sur l'accès à Internet haute vitesse dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT les importants fonds que le gouvernement canadien dédiera prochainement à cet enjeu;

CONSIDÉRANT l'enjeu stratégique dans la MRC Les Moulins relié à la connectivité autant comme facteur de compétitivité pour les entreprises en place que comme éléments d'attractivité;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le Centre de développement économique des Moulins qui désire sensibiliser les instances publiques aux besoins et aux aspirations de la MRC Les Moulins dans les initiatives régionales et métropolitaines portant sur l'accessibilité à Internet haute vitesse, incluant le service à haut débit.

QUE le conseil appuie également le CLDEM qui sollicite formellement la collaboration des fournisseurs de services en vue d'optimiser le déploiement des réseaux d'infrastructures et l'accès à ces réseaux.

ADOPTÉ

7385-05-10 Appui à la Fédération québécoise des municipalités – Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en oeuvre de la *Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale* sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi depuis 10 ans, plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires;

CONSIDÉRANT QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35% des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100% les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'*Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités*;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargit les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100%;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'*Entente de partenariat fiscal et financier*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché.

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100% des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'*Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités*.

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des Municipalités, monsieur Marc Gascon, président de l'Union des Municipalités du Québec, monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, monsieur Guillaume Tremblay, député de Masson, monsieur Jean-Marc Robitaille, maire de la ville de Terrebonne, monsieur Richard Marcotte, maire de la ville de Mascouche, aux MRC de la région Lanaudière.

ADOPTÉ

7386-05-10 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7387-05-10 Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Photo Art

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport à l'effet qu'il y a lieu de renouveler l'entente de services entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Photo Art relativement à l'émission, dans les institutions d'enseignement situées sur son territoire, de la carte OPUS 2010-2011, incluant notamment, la prise de photographies et la fourniture de services pour les personnes admissibles à la carte OPUS;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente de services avec Photo Art relativement à l'émission de la carte OPUS 2010-2011 dans les institutions d'enseignement situées sur son territoire, incluant notamment, la prise de photographies et la fourniture de services pour les personnes admissibles à la carte OPUS.

ADOPTÉ

Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2011-2012-2013 de l'AMT

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un document présentant les projets inclus dans le PTI 2010-2011-2012 et les élus discutent des projets à soumettre en consultation aux représentants de l'AMT dans le cadre de la préparation du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2011-2012-2013 de l'AMT.

7389-05-10 Mandat à monsieur Fernand Courcelles - Enquête à bord 2010

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun et important d'effectuer une enquête à bord des véhicules pour mieux connaître les habitudes et déplacements de la clientèle et son degré de satisfaction à l'égard du service offert;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Fernand Courcelles, consultant en transport, datée du 22 avril 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de monsieur Fernand Courcelles, consultant en transport, pour effectuer l'enquête à bord des véhicules, du 25 septembre au 3 octobre 2010, pour un montant de 22 000,00\$, excluant les taxes, tel que soumis par monsieur Fernand Courcelles dans une offre de service datée du 22 avril 2010, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-051 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 22 000,00\$, poste budgétaire 2370-411 « *Études et comptage* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7390-05-10 Desserte en transport en commun - Service supplémentaire pour la Fête nationale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter du service pour la Fête nationale;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'ajout de service pour la Fête nationale, pour un montant de 1 750,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-052 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 750,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2370-439 « *Service de transport* »), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7391-05-10 Résolution afin de préciser le contenu prévu à la grille tarifaire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les « Catégories d'usagers » incluses à la grille tarifaire adoptée par la résolution numéro 7136-10-09;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le texte de la section « Catégories d'usagers » soit remplacé par le suivant :

1- Catégories d'usagers

Gratuit 0 à 5 ans

Gratuit 6 à 11 ans si accompagné d'un adulte acquittant son passage (2 enfants maximum par adulte)

Tarif réduit La carte OPUS avec photo comportant le privilège de bénéficier des tarifs réduits sera exigée (un formulaire prévu à cet effet devra être complété)

-Les personnes âgées de **6 à 25 ans** au 31 octobre de l'année scolaire en cours et inscrites en tant qu'étudiant à temps plein au sens de la Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c.A-13.3) dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

-Les personnes âgées de **65 ans et plus**

Les tarifs sont établis en fonction de deux (2) zones qui se définissent comme suit :

Zone 1 Interne Le territoire de la MRC Les Moulins (Mascouche, Terrebonne)

Zone 2 Externe Le territoire de la MRC les Moulins (Sainte-Thérèse, Laval, Montréal)

ADOPTÉ

7392-05-10 Autorisation de paiement – Installation de trois (3) boîtes de perception et réparation d'un écran tactile pour autobus

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT la facture # 995 transmise par le CRT de Lanaudière au montant de 6 647,75\$, incluant les taxes, relative à l'installation de trois (3) boîtes de perception et à la réparation d'un écran tactile pour autobus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 6 647,75\$, incluant les taxes, relativement à l'installation de trois (3) boîtes de perception et à la réparation d'un écran tactile pour autobus.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter les factures de ITSMAX sur réception desdites sommes.

ADOPTÉ

7393-05-10 Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2010

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE l'état des résultats au 31 mars 2010 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7394-05-10 Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant pour siéger aux assemblées des membres

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière sollicite le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment, autorise le paiement de 100,00\$ pour la cotisation annuelle 2010-2011.

QUE madame Denise Paquette soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE monsieur Michel Lefebvre soit et est nommé à titre de substitut de la représentante de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-053 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Association*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7395-05-10 Désignation de membres au conseil d'administration du CLDEM des Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à titre d'instance locale de développement économique par l'adoption de la résolution n°5135-03-04;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 94 de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, la MRC désigne les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement qu'elle constitue;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne les membres du conseil d'administration du CLDE des Moulins, à savoir :

Sièges #4 à #8 Délégués des municipalités	Jean-Marc Robitaille, maire, Ville de Terrebonne Denis Poitras, conseiller, Ville de Terrebonne Stéphane Berthe, conseiller, Ville de Terrebonne Nathalie Bellavance, conseillère, Ville de Terrebonne Michel Morin, conseiller, Ville de Terrebonne Jean-Guy Sénécal, conseiller, Ville de Terrebonne
Siège #9 Secteur professionnel	François Duval, notaire
Siège #10 Secteur affaires	Peter Quinn, directeur Caisse populaire Desjardins Terrebonne
Sièges #11 à 13 Secteur industriel et technologique	Philippe Massé, directeur général, Acier Leroux, division de Métaux Russel inc. Jean-Louis Legault, président, Daktronics Canada Lucien Daigneault, vice-président, Daigneau Eau de Source
Siège #14 Secteur chambre de commerce & tourisme	Christian Pimparé, expert-comptable, Evancic Perrault Robertson, c.g.a.
Siège #15 Délégué de la Table des organismes communautaires autonomes des Moulins	Giselle Gagnon, représentante (TOCAM)
Siège #16 Secteur éducation	Yves St-Denis, commissaire, Commission scolaire des Affluents
Siège #17 Secteur coopérative et économie sociale	Renée Chartier
Siège #18 Secteur travailleur, travailleur autonome et représentant syndical	Joanne Daigle
Siège #19 Secteur Établissement d'enseignement supérieur et centres de recherche	Céline Durand
Siège #20 Secteur agricole	Gilbert Mathieu, producteur agricole
Siège #21 Secteur santé	Vacant

Les députés des circonscriptions électorales de Masson, monsieur Guillaume Tremblay et de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, monsieur Vincent Fortin, du Ministère Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, madame Andrée Jessop, d'Emploi-Québec et le directeur général du CLDEM, monsieur Claude Robichaud sont membres du conseil d'administration, sans droit de vote.

ADOPTÉ

7396-05-10 Report de la séance ordinaire du mois de juin 2010

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la séance ordinaire du conseil prévue mardi, le 8 juin 2010 soit et est reportée au **mardi, 22 juin 2010**, à 19h00, au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

7397-05-10 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-30 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'implantation d'un centre de détention à sécurité minimale »

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Daniel l'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le conseil tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-30 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mardi 22 juin 2010 à 17h45 au bureau de la MRC Les Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

7398-0510 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-114, du règlement sur les permis et certificats numéro 1004-01-006 et le règlement numéro 1000-018 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage numéro 1001-114, le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-01-006 et le règlement numéro 1000-018 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 à 110.3 et 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Daniel l'Espérance, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage numéro 1001-114, le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-01-006 et le règlement numéro 1000-018 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions des articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

7399-05-10 Demande de Vidéotron ltée à la MRC Les Moulins, d'une recommandation motivée (article 58.4 de la LPTAA) incluant un avis de conformité – Installation d'une tour de télécommunication sur les lots 217 et 217.1 dans la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la firme d'urbanisme *Territoire* a été mandatée par Vidéotron ltée afin de coordonner les opérations concernant la présentation d'une demande d'autorisation à la CPTAQ visant à installer une tour de télécommunication sur les lots 217 et 217-1 dans la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est identique à celle que la Commission a déjà autorisée à son dossier numéro 364211, seule l'assiette de la tour ayant été déplacée de 75 mètres vers l'ouest;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole*, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) s'adressera à la MRC afin que celle-ci lui fasse connaître sa position sur cette demande en regard des critères formulés à l'article 62 de ladite loi tout en tenant compte du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Vidéotron ltée entend procéder avec diligence, ses mandataires ont présenté dès maintenant le dossier à la MRC Les Moulins afin d'assurer qu'il puisse être traité par le conseil dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise, le 4 mai 2010, au comité consultatif agricole de la MRC et la recommandation dudit comité est unanimement favorable;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la demande transmise à la MRC Les Moulins, en date du 31 mars 2010, par la firme d'urbanisme *Territoire*, mandataire de Vidéotron ltée, visant l'installation d'une tour de télécommunication sur les lots 217 et 217-1 dans la Ville de Mascouche, demande identique ayant déjà été autorisée par la Commission à son dossier numéro 364211, seule l'assiette de la tour ayant été déplacée de 75 mètres vers l'ouest.

QUE le conseil de la MRC renonce au délai de trente (30) jours de l'article 60.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole* afin de hâter la conclusion du dossier.

ADOPTÉ

7400-05-10 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7401-05-10 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 4 mai 2010

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal du Comité consultatif agricole, tenue le 4 mai 2010, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7402-05-10 Dépôt du procès-verbal de la rencontre de la Table régionale de travail de la MRC Les Moulins pour la réduction du bruit tenue le 22 mars 2010

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la rencontre de la Table régionale de travail de la MRC Les Moulins pour la réduction du bruit, tenue le 22 mars 2010, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7403-05-10 Table régionale de travail de la MRC Les Moulins pour la réduction du bruit – Nomination d'un substitut en cas d'absence d'un des représentants de la Coalition Antibruit Les Moulins (CALM) et nomination d'un remplaçant à monsieur Sylvain Tousignant, représentant de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Coalition Antibruit Les Moulins (CALM) souhaitent faire nommer un substitut pour les représenter au conseil d'administration de la Table régionale de travail de la MRC Les Moulins en cas d'absence de l'un d'entre eux;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Tousignant, représentait la Ville de Terrebonne au conseil d'administration de la Table régionale de travail de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 7262-01-10;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Francine Gagnon Ringuet soit et est nommée à titre de substitut des représentants de la Coalition Antibruit Les Moulins (CALM) au conseil d'administration de la Table régionale de travail de la MRC Les Moulins.

QUE monsieur Stéphane Berthe soit et est nommé représentant de la Ville de Terrebonne au conseil d'administration de la Table régionale de travail de la MRC Les Moulins, en remplacement de monsieur Sylvain Tousignant.

ADOPTÉ

7404-05-10 Réparation d'un abribus

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à la réparation d'un abribus;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 10 mai 2010, présentée par l'entreprise *Vitrierie Olympique Inc.*, au montant de 830,00\$, excluant les taxes, pour la réparation d'un abribus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise Vitrierie Olympique à procéder à la réparation d'un abribus, pour un montant de 830,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission présentée par l'entreprise *Vitrierie Olympique Inc.*, en date du 10 mai 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-054 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 830,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-550 «*Entretien et réparation des abribus*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7405-05-10 Demande d'appui aux revendications budgétaires de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière ne reçoit que 1,9% des investissements publics alloués aux programmes de mise en valeur des forêts privées du Québec en 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière ne reçoit que 1,7% du budget du Programme régulier de mise en valeur des forêts privées du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière dispose du plus bas niveau d'aide financière disponible par propriétaire forestier;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière compte 3,4% de la superficie forestière productive privée du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière compte 6,4% des propriétaires forestiers privés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière possède une forêt privée riche, très productive, à fort potentiel de qualité et située près des usines de transformation du bois;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière n'arrive pas à répondre à la demande des propriétaires forestiers de la région avec son enveloppe actuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière a les mêmes mandats et responsabilités que les autres régions en matière de planification et de mise en valeur des forêts privées, mais sans avoir les mêmes moyens;

CONSIDÉRANT QUE le niveau actuel des investissements publics en région ne permet pas de maintenir une main-d'œuvre locale, qualifiée et d'augmenter les retombées économiques liées à l'aménagement durable en forêt privée;

CONSIDÉRANT QUE la méthode de répartition des budgets entre les régions ne fait actuellement pas partie des sujets prévus lors du *Sommet de la forêt privée de 2010*;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière dans sa démarche auprès de madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, afin d'augmenter le financement en forêt privée dans Lanaudière, de revoir la méthode de répartition régionale des budgets destinés à la forêt privée et d'inclure ce sujet au *Sommet sur la forêt privée de 2010*.

ADOPTÉ

7406-05-10 Travaux complémentaires à ceux décrits au règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le règlement numéro 118 concernant l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 119 décrétant des travaux d'aménagement pour la stabilisation des berges de la rivière Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires à ceux visés par le règlement numéro 119 sont requis, lesquels sont décrits dans la demande d'attestation de conformité présentée par monsieur Sébastien Legault-Lavallée, ing., de la firme AXOR Experts-Conseils inc., datée du 31 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux concernent l'aménagement d'un égout pluvial pour canaliser l'eau de ruissellement de la rue Saint-Jean et l'acheminer à la rivière Mascouche (nouvel émissaire face à la rue l'Heureux);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 100412-66 de la Ville de Mascouche concernant l'adjudication du contrat MAS-2010-1612 relatif à la réfection du chemin Sainte-Marie et des avenues Saint-Jean et Victor-Hugo, le coût des travaux supplémentaires est assumé par la ville de Mascouche;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les nouveaux travaux concernant l'aménagement d'un égout pluvial pour canaliser l'eau de ruissellement de la rue Saint-Jean et l'acheminer à la rivière Mascouche n'affectent pas le règlement numéro 118 concernant l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau, ni le règlement d'emprunt numéro 119 décrétant des travaux d'aménagement pour la stabilisation des berges de la rivière Mascouche, règlements ayant été adoptés dans le cadre de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉ

7407-05-10 Autorisation pour l'impression d'horaires

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réimpression d'horaires;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'imprimerie *L'Impression*, au montant de 8 325,00\$, incluant les taxes, pour l'impression de 54 000 horaires;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission reçue de l'imprimerie *L'Impression* soit et est retenue pour l'impression de 54 000 horaires, au montant de 8 325,00\$, incluant les taxes, conformément à la soumission présentée par l'imprimerie *L'Impression*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-055 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 8 325,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Impression titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7408-05-10 Renouvellement des abonnements à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme annotée aux Éditions Yvon Blais

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'abonnement à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annotée aux Éditions Yvon Blais au montant de 103,85\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux Éditions Yvon Blais, un montant de 103,85\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'abonnement à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annotée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-056 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 103,85\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 «*Abonnements*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7409-05-10 Mandat à la firme Octane Stratégies communications – Réalisation d'un audit de communication

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de faire réaliser un audit de communication;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 10 mai 2010, présentée par la firme Octane Stratégies Communication, au montant de 7 590,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de la firme Octane Stratégies Communication, soient et sont retenus, pour la réalisation d'un audit de communication, au montant de 7 590,00\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 10 mai 2010, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-057 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 590,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Transport et communication – Publicité - information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7410-05-10 Consultations publiques les 15 et 16 juin 2010 - Transport en commun et transport adapté

CONSIDÉRANT les séances de consultations publiques sur le transport collectif qui auront lieu les 15 et 16 juin 2010 à Terrebonne et Mascouche;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire paraître une publicité pour la tenue des consultations publiques sur le transport en commun et le transport adapté qui auront lieu les 15 et 16 juin 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit autorisé à retenir les services de monsieur Fernand Courcelles pour assister le conseil, analyser les demandes et faire des recommandations au tarif horaire de cinquante dollars (50,00\$) lors des consultations publiques qui auront lieu les 15 et 16 juin 2010.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à retenir ½ page couleur de publicité dans le journal La Revue de Terrebonne, pour un montant de 835,00\$, excluant les taxes et dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-058 émis par le secrétaire-trésorier au montant de mille cinq cent soixante-dix-neuf dollars (1 579,00\$), excluant les taxes soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2370-341 « *Publicité - information* ».

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Madame Micheline Mathieu, citoyenne de Terrebonne, demande quelques détails concernant la résolution numéro 7399-05-10 relative à la demande d'avis de conformité de Vidéotron. Madame Sonia Chartrand, citoyenne de Mascouche, expose les conséquences lorsqu'une résidence est située en zone à risque de mouvement de terrain.

7411-05-10 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Richard Marcotte, préfet suppléant

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier